



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LES  
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS LES  
ÉCOLES ET LES CENTRES DE LOISIRS, LES  
ESPACES JEUNES ET LE CENTRE MULTI  
ACTIVITÉS "LE CARRE" PASSE AVEC LA  
SOCIÉTÉ GUY CHALLANCIN**

**DÉCISION N° DM-21-203  
EN DATE DU 04 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26/05/2021 ;

**CONSIDÉRANT** les exigences sanitaires définies par le ministère de l'Éducation Nationale entraînant une augmentation des interventions ponctuelles de désinfections dans les écoles et autres bâtiments recevant du jeune public, et la nécessité de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour pallier aux urgences sanitaires tout en organisant le lancement d'une procédure formalisée en parallèle ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société GUY CHALLANCIN pour l'accord-cadre de prestations de nettoyage dans les écoles et les centres de loisirs, les espaces jeunes et le centre multi activités « le carré » jugée économiquement avantageuse, conforme au cahier des charges ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'accord-cadre de prestations de nettoyage dans les écoles et les centres de loisirs, les espaces jeunes et le centre multi activités « le carré », sise 9-11 avenue Michelet – 93400 Saint-Ouen, avec la société GUY CHALLANCIN, représentée par Madame Catherine CHALVIN, Présidente.

Le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande s'élève à 500 000 € HT. Les prix applicables sont ceux du bordereau des prix unitaires.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

**Signé**

**Alida VALVERDE**